



REPUBLIQUE FRANCAISE

Département  
de  
L'ESSONNE

Arrondissement  
de  
PALAISEAU

## COMMUNE DE VILLEJUST

**DÉCISION N° 2025- 03**  
**PORTANT ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE POUR LES SERVICES DE LA VILLE**

Le Maire de la commune de VILLEJUST,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**Vu** la délibération n° DEL CM01\_2020\_004 du 25 mai 2020 portant délégation de compétence du Conseil Municipal au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que la nécessité d'équiper les services de la ville d'un nouveau véhicule ;

**CONSIDÉRANT** la proposition commerciale du garage S.D.A.O Groupe Losange Autos;

### DÉCIDE

Article 1 : Monsieur Le Maire décide de signer une commande avec le garage S.D.A.O Groupe Losange Autos pour un montant de 34603.40 euros TTC.

Article 2 : Monsieur Le Maire, la Directrice Générale des Services de la commune de Villejust, le Directeur des Services Technique et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Villejust, le 16 janvier 2025.

Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI

